

2024_21_AC_Jurys_examens_SMPM_ESR_Certificat_de_capacite_Orthophoniste_niveau_master

LE PRESIDENT,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles D 636-18 et suivants,

Vu le code de la santé publique,

Vu les annexes 1 à 6 du décret n° 2013-798 du 30 août 2013 relatif au régime des études en vue du certificat de capacité d'orthophoniste,

Vu le décret n° 2014-1511 du 15 décembre 2014 relatif aux diplômes de santé conférant le grade master,

Vu l'arrêté du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche du 5 juin 2024 accréditant l'Université d'Aix-Marseille en vue de la délivrance de diplômes nationaux,

Vu les statuts de l'Université d'Aix-Marseille,

ARRETE :

Article 1 : Le jury du certificat de capacité d'orthophoniste (niveau master) est composé comme suit pour l'année universitaire 2024-2025 :

ORTHOPHONIE 4^{ème} année

Semestres 7 et 8

Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :

Président(e) : Monsieur le Professeur BENSOUSSAN Laurent

Suppléant(e) : Madame le Professeur AGHABABIAN Valérie

Liste des membres :

Madame le Professeur AGHABABIAN Valérie

Madame ARZOUMANIAN Marjorie

Madame BEURTHEY Odile

Monsieur LAZZAROTTO Sébastien

Madame le Docteur PECH Catherine

Madame REVIS Joana

Madame RICCIO Julie

Madame LAPIERRE Laura

Madame SABADELL Véronique

ORTHOPHONIE 5^{ème} année – Jury de délivrance du diplôme

Semestres 9 et 10

Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :

Président(e) : Monsieur le Professeur BENSOUSSAN Laurent

Suppléant(e) : Madame le Professeur AGHABABIAN Valérie

Liste des membres :

Madame le Professeur AGHABABIAN Valérie

Madame ARZOUMANIAN Marjorie

Madame BEURTHEY Odile

Monsieur LAZZAROTTO Sébastien

Madame REVIS Joana

Madame RICCIO Julie

Madame SABADELL Véronique

Article 2 : Le Doyen de la Faculté des Sciences Médicales et Paramédicales et la Directrice Générale des Services de l'Université d'Aix-Marseille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 16 Novembre 2024,



Pour le Président et par délégation,
Le Doyen de la Faculté des Sciences Médicales et Paramédicales